



XXXVI^e SESSION
Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N°47

DEBAT GENERAL

INTERVENTION

DE

M. Guy NZOUBA-NDAMA
Président de l'Assemblée nationale du Gabon
Président d'Honneur de l'APF



**XXXVI^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE**

« DAKAR 5 – 8 JUILLET 2010 »

DEBAT GENERAL

**ALLOCUTION PRONONCEE PAR MONSIEUR GUY
NZOUBA-NDAMA, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE DU GABON**

DAKAR, LE 05 JUILLET 2010

**Monsieur le Président,
Mes Chers collègues,
Mesdames, Messieurs**

Au nom de la délégation de la République gabonaise que j'ai l'honneur de conduire, je voudrais vous dire notre joie d'être ici à Dakar, pour prendre part à la 36^{ème} session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

D'emblée, je tiens à adresser nos plus vifs remerciements à la section sénégalaise et plus particulièrement à Monsieur Mamadou SECK, Président de la Section sénégalaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour leur accueil très chaleureux et pour toutes les attentions dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans ce beau pays qu'est le Sénégal.

Cette conférence ne pouvait donc trouver de lieu plus adapté. J'ajouterai que la période est aussi bien choisie.

En effet, elle a permis de rassembler autour d'une même table l'ancien Président de la République du Sénégal, Son Excellence, Monsieur Abdou DIOUF, aujourd'hui Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Président en exercice, son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, ce qui a constitué pour le monde un symbole fort et donné une autre image plutôt positive de l'Afrique.

En effet nous traversons un moment crucial pour bon nombre des pays africains qui commémorent cette année le cinquantième anniversaire de leur indépendance.

C'est le lieu de féliciter l'Assemblée parlementaire de la Francophonie d'avoir fait en sorte que le débat général de l'Assemblée plénière porte cette année sur le thème : « 50 ans après les indépendances, 10 ans après Bamako : la situation de la démocratie parlementaire dans l'espace francophone ».

Notre Organisation, en choisissant ce thème, a voulu également mettre en évidence la place éminente que l'Institution parlementaire occupe dans le processus démocratique d'un pays.

Les réunions commémoratives à l'occasion du cinquantenaire des indépendances sont d'une importance et d'une portée indéniables. Les représentants de nos pays ont devant eux une tâche essentielle : évaluer le chemin parcouru depuis un demi-siècle et plus important encore, réfléchir sur l'avenir de nos Etats.

Nous sommes en effet à l'aube d'une nouvelle ère qui comporte de nouveaux défis.

Nous devons prendre de nouveaux engagements pour répondre aux nouvelles exigences de notre temps.

Aujourd'hui, après 50 ans, la situation de la démocratie dans l'espace francophone a connu une évolution favorable,

en dépit de quelques difficultés observées dans certains pays.

En effet, la plupart des Assemblées parlementaires représentées ici occupent désormais une place centrale dans le processus de décision nationale.

Depuis plusieurs décennies, le processus de démocratisation a été marqué par plusieurs évènements majeurs.

Il s'agit, en particulier des mouvements venus de l'Europe de l'Est consécutifs à la chute du mur de Berlin et l'aspiration des peuples africains à plus de liberté.

L'année 1990 a été l'année d'évènements exceptionnels qui ont changé la scène internationale.

Au Gabon, la Conférence nationale a marqué le point de départ d'une nouvelle étape caractérisée par :

- La restauration de la démocratie multipartite fondée sur la pluralité d'opinions et sur le droit à la différence,
- Les nouvelles solidarités fondées sur la maturité des Gabonais à accepter les idées de l'autre dans un esprit de respect, de tolérance et d'ouverture ;
- Enfin par la capacité du peuple gabonais à relever collectivement les défis de notre temps.

Notre pays a mis en place un train de mesures qui ont touché les principaux organes de l'Etat. Je citerai en particulier les aménagements sur la Cour constitutionnelle, le Conseil Economique et Social, ainsi que le système

judiciaire où la Cour suprême a éclaté en Cour judiciaire, Cour des Comptes et Conseil d'Etat.

Le rôle du parlement s'est aussi renforcé avec la reconnaissance au parlement de l'autonomie administrative et financière et de la création d'une deuxième chambre, le Sénat qui jouit à peu près des mêmes prérogatives que l'Assemblée nationale, notamment en matière de législation.

Toutes ces réformes ont permis au Gabon de vivre une démocratie apaisée où le bon fonctionnement des institutions est garanti par notre Loi fondamentale.

Avec la disparition tragique du Président Omar Bongo ONDIMBA le 08 juin 2009, notre pays a connu une période délicate de transition politique qui a amené le peuple gabonais à rechercher dans ses ressources profondes la force nécessaire pour faire face à son destin.

Conformément à la Constitution et sous la conduite du Président du Sénat, Président de la République par intérim, Madame Rose Francine ROGOMBE, le processus électoral anticipé mis en place a abouti au scrutin du 30 août 2009, à l'issue duquel la Cour constitutionnelle a proclamé Monsieur Ali BONGO ONIMBA, élu Président de la République.

Nous nous félicitons et saluons le peuple gabonais qui a su faire preuve de son sens élevé de responsabilité, de maturité et pour son attachement aux valeurs de paix et de démocratie.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude à la communauté internationale qui a nourri de son expérience notre processus de démocratisation.

Depuis l'année 1990, le processus de démocratisation, dans nos pays africains, a connu d'importants progrès plus que dans aucune autre région du monde avec en particulier l'arrivée d'une nouvelle classe de politiques et de députés dont les responsabilités se sont accrues pour faire face aux nouvelles exigences de l'heure.

Le parlement, lieu de rencontre des forces politiques représentatives, se trouve ainsi au cœur du système démocratique.

Le continent doit également cette évolution au rôle joué par les organisations interparlementaires qui mènent des actions de promotion de la démocratie dans nos pays.

Nous tenons ici à rendre un vibrant hommage à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui a toujours porté une attention particulière au continent africain.

A cet effet, je voudrais rappeler le nombre important de séminaires d'information et d'échanges que notre Assemblée a organisé sur le continent, au cours de ces dernières années sur des thèmes visant à promouvoir la démocratie parlementaire.

Je souhaite également rappeler ici en particulier que dans le cadre du vaste programme de coopération qu'elle a mis en

œuvre, l'Assemblée parlementaire a organisé à Libreville une importante conférence sur **le bilan de la démocratisation en Afrique**, du 30 mars au 02 avril 1998.

Ces premières assises sur la question de la démocratie auxquelles ont participé de nombreux experts ont permis, dans un débat ouvert, des échanges fructueux sur les processus électoraux et sur les aspects institutionnels de la démocratie.

Dans la synthèse des travaux qu'il a faite à cette occasion, le Secrétaire général parlementaire de notre Organisation, le Sénateur Jacques LEGENDRE avait indiqué à la suite de beaucoup d'intervenants que « la démocratie est un processus toujours inachevé, perfectible, non basé sur un modèle unique, mais désormais irréversible sur le continent africain ».

Cette conclusion reste d'actualité d'autant qu'elle porte sur un concept et un débat vieux de plus de 2000 ans.

Je vous remercie.